

actu.fr

Violence sur un élève à Livarot : l'institutrice suspendue à titre conservatoire

Julien Lagarde

Publié le 27 Fév 18 à 10:14



L'institutrice a été condamnée pour avoir exercé des violences sur un élève de 4 ans à Livarot (Calvados). (©illustration Le Pays d'Auge)

La **décision** a été prise lundi 26 février 2018, par l'inspection académique. Une **institutrice** de l'école des Rosiers à **Livarot** (Calvados) est **suspendue** à titre conservatoire suite à sa [condamnation devant le tribunal de Lisieux](#) pour des **violences** commises sur un **élève de 4 ans**.

Mardi 20 février 2018, cette femme de 54 ans a été condamnée à un mois de prison avec sursis. Le 17 octobre 2016, dans les couloirs de l'école, elle a saisi l'enfant par le bras, avant de le tirer jusqu'à sa classe et le « balancer » sur sa chaise.

« Il subsistait des zones d'ombre »

Contactée, l'inspection académique confirme l'information :

C'est la procédure classique après une condamnation d'un enseignant devant la justice. Nous avons attendu la décision du tribunal avant d'engager cette procédure, car il subsistait des zones d'ombre autour des faits. La justice a levé ces doutes.

La suspension ne peut durer plus de 4 mois. Pendant ce temps, l'institutrice conserve son salaire. « Elle sera remplacée » précise l'académie. L'Education Nationale a déclenché une enquête administrative qui pourrait déboucher sur une nouvelle sanction.

L'affaire n'est toutefois pas terminée sur le plan judiciaire. L'enseignante a décidé de faire appel de sa condamnation.